EXAMEN PROFFESSIONNEL

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE-Session 2018

EPREUVE PRATIQUE

Spécialité : Espaces naturels, espaces verts

Option : Soins apportés aux animaux

(Durée : 1h - coefficient 3)

Cette épreuve pratique est destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

Il vous est demandé d'assurer la gestion d'une parasitose dans les Volières Jean Delacour, pour exemple « la pintade vulturine ».

Vous êtes en situation réelle, la pratique est donc évaluée. Néanmoins, le jury vous dira s'il est utile ou pas de mettre en pratique certains items, pour lesquels un descriptif sera suffisant. **Ainsi, dans ce contexte, il vous est demandé d'assurer :**

- ✓ **Les mesures sanitaires préventives,**
- ✓ **La détection et le diagnostic,**
- ✓ **L'éviction d'une propagation aux autres oiseaux et aux volières,**
- ✓ **L'administration d'un traitement.**

⇨ Il est demandé une méthode de travail conforme aux règles de sécurité.